

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 19 octobre 2015 à 17h30 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

Est absent le conseiller M. Michel Vanier

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée.

10250-10-15– Demande aide financière – Programme formation des pompiers volontaires

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Venise-en-Québec désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Venise-en-Québec prévoit la formation de seize (16) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10251-10-15 – Octroi contrat – travaux de pavage 32^e Rue Est

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 13 octobre 2015 relativement au pavage de la 32^e rue Est;

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Béton Mobile St-Alphonse Inc. pour réaliser les travaux de pavage de la 32^e rue Est selon leur soumission du 13 octobre 2015 pour un montant de 24 626.04\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10252-10-15 – Adjudication émission d'obligations

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 408-2014, 307-2007, 361-2010 et 379-2012, la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 novembre 2015, au montant de 2 572 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Municipalité de Venise-en-Québec a reçu les soumissions détaillées ci-dessous

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,104\$	74 000\$	1.40%	2016	2.65742%
		76 000\$	1.60%	2017	
		78 000\$	1.90%	2018	
		81 000\$	2.10%	2019	
		2 263 000\$	2.25%	2020	
Mackie Research Capital Corporation Scotia Capitaux Inc.	98,603\$	74 000\$	1.30%	2016	2.67992%
		76 000\$	1.50%	2017	
		78 000\$	1.80%	2018	
		81 000\$	2.10%	2019	
		2 263 000\$	2.40%	2020	
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,054\$	74 000\$	1.50%	2016	2.71481%
		76 000\$	1.60%	2017	
		78 000\$	1.80%	2018	
		81 000\$	2.10%	2019	
		2 263 000\$	2.30%	2020	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,059\$	74 000\$	1.40%	2016	2.76221%
		76 000\$	1.60%	2017	
		78 000\$	1.90%	2018	
		81 000\$	2.10%	2019	
		2 263 000\$	2.35%	2020	

CONSIDÉRANT que l'offre provenant de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE s'est avérée la plus avantageuse.

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 572 000 \$ de la Municipalité de Venise-en-Québec soit adjugée à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE ;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10252-10-15– Levée de l'assemblée

Que l'assemblée spéciale du 19 octobre 2015 soit levée à 17h50

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.